




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-22866-DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1079**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ADHESION DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE A LA MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX - COTISATION 2012

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ADHESION DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE A LA MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX - COTISATION 2012 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix accueille, informe et accompagne annuellement vers l'emploi près de 5 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans non révolus, de faible niveau de qualification (BAC + 2 non validés).

L'objectif poursuivi, grâce à la pluralité des partenaires, est de promouvoir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en mettant en place des mesures d'accompagnement appropriées dont la finalité est l'accès aux formations qualifiantes et à l'emploi durable.

De manière plus précise, chaque jeune, en particulier les jeunes aixois, bénéficie quotidiennement de réponses adaptées et individualisées aux questions de l'emploi, de formations, mais aussi d'un accompagnement en matière de logement, de santé et d'hébergement.

De nombreuses actions sont donc mises en place pour lever les nombreux freins rencontrés pour accéder à l'emploi, notamment :

- des actions de remise à niveau lecture, écriture, des stages professionnels et qualifiants.
- des rencontres avec le monde de l'entreprise
- des réponses aux autres problématiques rencontrées en particulier dans le domaine de la santé, du logement ou de la mobilité.

Aujourd'hui, cette association, qui développe une véritable mission de service public, couvre près de 33 communes adhérentes majoritairement situées sur le territoire de la Communauté

du pays d'Aix, dispose de 6 antennes (2 sur la Ville d'Aix en Provence et 4 sur la ruralité) et emploie plus de 40 salariés principalement des conseillers en insertion professionnelle.

Pour accompagner cette dynamique et contribuer à lutter contre le chômage des jeunes, chaque commune adhérente participe financièrement au fonctionnement général de cette structure en versant annuellement une cotisation assise sur le nombre d'habitants.

Pour l'année 2012, la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix sollicite auprès de la Ville d'Aix en Provence, le versement de la cotisation annuelle obligatoire d'un montant de 226 378,00 €, soit une participation sur la base de 1,55 € par habitant et sur les résultats INSEE des populations légales 2008 qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2011.

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif des derniers versements effectués, sachant qu'il est prévu pour 2012 le versement intégral de la cotisation qui interviendra dès la réception du procès verbal de l'Assemblée Générale de cette association.

Cotisation 2009	Cotisation 2010	Cotisation 2011	Cotisation 2012
212 453,85	225 867,55	227 369,50	226 378,00

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'adhésion 2012 de la Ville d'Aix en Provence à la Mission Locale Jeunes du Pays d'Aix ;
- **APPROUVER** le montant de la cotisation et les modalités de versement de celle-ci ;
- **DIRE** que cette somme sera imputée au Budget 2012 sur la ligne 9290 6558 1695, intitulée contribution obligatoire Mission Locale, qui présente les disponibilités suffisantes.

**2012.1079 - ADHESION DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE A LA MISSION LOCALE
DU PAYS D'AIX - COTISATION 2012**

Présents et représentés	: 45
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, M. Gérard GERACI,
Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**